INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 5 décembre 2022 à 19 h 30 à laquelle sont présentes Mesdames les conseillères Isabelle Fontaine et Amélie Lebrun et Messieurs les conseillers Denis Darveau, Jean-François Frenière, Pierre Lahaie et Sylvain Destrempes formant quorum sous la présidence de M. le maire Dominic Perreault.

Est également présente Madame Sylvie Dubois, directrice générale et greffière.

A) CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate qu'il y a quorum.

B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DU MAIRE

Monsieur le maire invite les citoyens à un instant de réflexion et fait une brève allocution.

2022-12-322

C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour se décrit comme suit:

A) Constatation du quorum
B) Instant de réflexion et allocution du maire
C) Adoption de l'ordre du jour
D) Approbation de procès-verbaux
  D.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022
E) Présentation des comptes et du registre des chèques
F) Engagement de crédits
G) Présentation de l'état des activités de fonctionnement et des états comparatifs
H) Résolutions d'intérêt général
  H.1 Acquisition du lot 6 040 350 et des infrastructures – Prolongement de la rue du Domaine Bellevue / Mandat à Me Madly Laporte
  H.2 Nomination du coordonnateur aux mesures d'urgence et de la coordonnatrice adjointe
  H.3 MRC de D'Autray / Entente intermunicipale relative à la fourniture des services d'un coordonnateur des mesures d'urgence et au financement
  H.4 MRC de D'Autray / Service d'urbanisme et d'environnement
  H.5 Fermeture des bureaux administratifs pour la période des Fêtes
  H.6 Vacances 2022 – Personnel cadre
  H.7 Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2023
  H.8 Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale
  H.9 Collecte et transport des matières organiques putrescibles/Contrat à EBI Environnement inc.
  H.10 Nomination au comité consultatif d'urbanisme (CCU)
  H.11 Propriété sise au 591-599 rue De Montcalm / Demande d'un permis de démolition – Avis d'intention au ministère de la Culture
  H.12 Programme d'entretien mécanique des bâtiments municipaux
  H.13 Contrat relatif aux prélèvements et aux analyses des eaux, neiges usées et legionella
  H.14 Filles d'Isabelle – Cercle Ste-Geneviève 699 / Demande de commandite
  H.15 Société de conservation, d'interprétation et de recherche de Berthier et ses îles (SCIRBI) / Appui financier 2023
  H.16 École du Chemin du Roy / Demande de soutien financier pour enrichir et moderniser les livres de la bibliothèque de l'école
  H.17 Fabrique de la Paroisse de St-Laurent / Fête du 350e – Messe de minuit
  H.18 Aréna / Bail de location « Le Pro-Shop des Sportifs »
  H.19 Aréna / Bail de location « Le Pro-Shop des Sportifs » / nouveau propriétaire
  H.20 Politique de dons et de commandites aux organismes à but non lucratif (OBNL)
I) Dépôt de documents
J) Rapport des services

K) Avis de motion:
- K.1 Avis de motion
  Règlement sur le Programme de subvention pour la rénovation des façades
- K.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement
  Règlement imposant le taux des diverses taxes pour l'année 2023

L) Adoption de règlements :
- L.1 Assemblée publique de consultation et adoption du deuxième projet de règlement 748-223
  Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en agrandissant la zone 1-C-09 à même la zone 1-C-13 et en modifiant la grille des usages et normes « dominante résidentielle » applicable à la zone 1-C-09

M) Affaires nouvelles
N) Période de questions
O) Levée de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec l'ajout du point suivant sous l'item « Affaires nouvelles »

M.1 Maison de la Famille / Demande de commandite

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

2022-12-323

D.1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2022

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 7 novembre 2022 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 7 novembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-12-324

E) PRÉSENTATION DES COMPTES ET DU REGISTRE DES CHÈQUES

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au paiement de diverses dépenses reliées au fonctionnement des services municipaux;

Formules Municipales - No 4614-A-MG-O spécial

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Pierre Lahaie,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'entériner le paiement des dépenses détaillées à la liste du journal des achats préparée et déposée en date du 2 décembre 2022 par le service de trésorerie, totalisant la somme de 456 277,28 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-12-325

F) ENGAGEMENT DE CRÉDITS (DÉPENSES)

CONSIDÉRANT que dans le cours normal des opérations et de l'administration de la Ville, il y a lieu de procéder à l'acquisition de certains biens et services;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Pierre Lahaie,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'autoriser le paiement des dépenses détaillées à la liste datée du 2 décembre 2022 déposée par le service de trésorerie, totalisant une somme de 191 499,84 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

G) PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Les membres du conseil attestent du dépôt de l'état des activités de fonctionnement en date du 29 novembre 2022 déposé par le service de la trésorerie.

H) RÉSOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

2022-12-326

H.1 ACQUISITION DU LOT 6 040 350 ET DES INFRASTRUCTURES – PROLONGEMENT DE LA RUE DU DOMAINE BELLEVUE/ MANDAT À ME MADLY LAPORTE

CONSIDÉRANT l'Entente relative à des travaux municipaux intervenue le 11 décembre 2019 entre la compagnie 9232-3013 Québec inc. et la Ville de Berthierville en vertu de la résolution numéro 2019-12-338;

CONSIDÉRANT l'acceptation provisoire des travaux réalisés sur le lot 6 040 350 du cadastre du Québec, étant le prolongement de la rue du Domaine Bellevue, faisant l'objet de ladite entente;

CONSIDÉRANT que l'article 14 de ladite entente mentionne que le promoteur s'engage, après l'acceptation provisoire des travaux, à céder à la Ville, pour une somme d'un dollar (1,00 $), les immeubles formant l'assiette de la voie de circulation réalisée en vertu de l'entente signée le 11 décembre 2019 ainsi que les infrastructures ou autres ouvrages connexes le cas échéant;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

De mandater Me Madly Laporte, notaire, pour préparer le contrat d'acquisition par la Ville de Berthierville du lot 6 040 350 du cadastre du Québec ainsi que des infrastructures et autres ouvrages connexes réalisés en vertu de l'Entente relative à des travaux municipaux intervenue avec la compagnie 9232-3013 Québec inc.

D'autoriser le maire Dominic Perreault et la directrice générale et greffière Sylvie Dubois à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, ledit contrat d'acquisition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-12-327 **H.2** **NOMINATION DU COORDONNATEUR AUX MESURES D'URGENCE ET DE LA COORDONNATRICE ADJOINTE**

CONSIDÉRANT que le territoire de la MRC de D'Autray et des municipalités locales qui en font partie, est de plus en plus sujet à des situations d'urgence;

CONSIDÉRANT que les municipalités de la MRC de D'Autray désirent se partager les services d'un coordonnateur des mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'il convient de nommer le coordonnateur et la coordonnatrice adjointe des mesures d'urgence;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Amélie Lebrun,
Appuyé par le conseiller Pierre Lahaie,

ET RÉSOLU :

De nommer Daniel Brazeau à la fonction de coordonnateur des mesures d'urgence pour la Ville de Berthierville.

De désigner la directrice générale et greffière Sylvie Dubois à titre de coordonnatrice adjointe des mesures d'urgence pour la Ville de Berthierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-12-328 **H.3** **MRC DE D'AUTRAY / ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA FOURNITURE DES SERVICES D'UN COORDONNATEUR DES MESURES D'URGENCE ET AU FINANCEMENT**

CONSIDÉRANT que le territoire de la MRC de D'Autray et des municipalités locales qui en font partie, est de plus en plus sujet à des situations d'urgence;

CONSIDÉRANT que les municipalités de la MRC de D'Autray désirent se partager les services d'un coordonnateur des mesures d'urgence et veulent que la MRC administre les coûts;

CONSIDÉRANT l'article 569 du Code municipal du Québec et l'article 468 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT qu'il s'avère dans l'intérêt conjoint des parties de convenir d'une entente intermunicipale pour la fourniture des services d'un coordonnateur des mesures d'urgence et de prévoir le partage des coûts;

CONSIDÉRANT qu'en 2019, la Ville de Berthierville a reçu une subvention dans le cadre du Programme d'aide financière au soutien des actions de préparation aux sinistres qui a été remise à la MRC de D'Autray;

Formules Municipales - No 4614-A-MG-O spécial

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville autorise la MRC de D'Autray à utiliser les sommes provenant dudit Programme d'aide financière au soutien des actions de préparation aux sinistres dans le cadre de l'entente intermunicipale relative au coordonnateur des mesures d'urgence;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Amélie Lebrun,
Appuyé par le conseiller Pierre Lahaie,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente relative à la fourniture des services d'un coordonnateur des mesures d'urgence à intervenir avec la MRC de D'Autray et les autres municipalités participantes.

D'autoriser la MRC de D'Autray à utiliser les sommes remises dans le cadre du Programme d'aide financière au soutien des actions de préparation aux sinistres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-12-329

H.4 MRC DE D'AUTRAY / SERVICE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville a adhéré au service d'urbanisme et d'environnement de la MRC de D'Autray;

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme et d'environnement de la MRC de D'Autray a procédé à l'embauche d'un conseiller en environnement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner ledit conseiller en environnement comme fonctionnaire responsable de l'application de la règlementation d'environnement, au sens de l'article 119 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner ledit conseiller en environnement comme fonctionnaire pouvant émettre des constats d'infraction et pouvant représenter la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Amélie Lebrun,
Appuyé par la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

De désigner Antoine Drainville-Mongeau à titre de conseiller en environnement pour l'application des règlements d'environnement et de nuisances, au sens de l'article 119 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-12-330

H.5 FERMETURE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

CONSIDÉRANT le peu d'affluence aux bureaux administratifs de l'hôtel de ville durant la période des fêtes, soit entre le 25 décembre et le 1er janvier;

CONSIDÉRANT que le service de garde des travaux publics peut être rejoint en tout temps;

CONSIDÉRANT que, pour couvrir le temps non travaillé autre que les congés payés, les employés concernés utilisent des jours de vacances;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la fermeture des bureaux de l'hôtel de ville à compter du 23 décembre 2022, et ce jusqu'au mardi 3 janvier 2023 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-12-331

H.6 VACANCES 2022 – PERSONNEL CADRE

CONSIDÉRANT que les contrats de travail du personnel cadre prévoient la possibilité d'un transfert du solde des heures de vacances après approbation par le conseil municipal ainsi que toute autre entente ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,
Appuyé par le conseiller Pierre Lahaie,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le transfert de 19,5 heures de vacances de l'année 2022 de Mme Karyne Tremblay à l'année suivante.

D'autoriser le paiement du solde des heures de vacances au nombre de 149,5 heures au taux horaire en vigueur à Mme Sylvie Dubois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-12-332

H.7 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Amélie Lebrun,
Appuyé par la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Berthierville pour l'année 2023, lesquelles débuteront à 19 h 30, à savoir :

▪ 16 janvier	▪ 6 février	▪ 6 mars	▪ 3 avril
▪ 8 mai	▪ 5 juin	▪ 3 juillet	▪ 7 août
▪ 5 septembre	▪ 2 octobre	▪ 6 novembre	▪ 4 décembre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-12-333

H.8 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE

ATTENDU que la Ville de Berthierville a pris connaissance des modalités d'application du volet « Projets particuliers d'amélioration (PPA) » du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Formules Municipales - No 4614-A-MG-O spécial

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée, est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2022** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Berthierville approuve les dépenses d'un montant de 31 335,05 $ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-12-334 **H.9** **COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES ORGANIQUES PUTRESCIBLES / CONTRAT À EBI ENVIRONNEMENT INC.**

CONSIDÉRANT que la MRC de D'Autray a procédé, pour et au nom des municipalités de la MRC dont la Ville de Berthierville, à un appel d'offres public par le système électronique d'appel d'offres (SEAO) relatif à la collecte et au transport des matières putrescibles, et ce conformément aux dispositions des articles 935 et suivants du Code municipal (RLRQ, c. C-27-1);

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions effectuée le 9 novembre 2022 à la MRC de D'Autray, tout particulièrement pour la Ville de Berthierville incluse dans le groupe 2, à savoir :

SOUMISSIONNAIRE	PRIX AVANT LES TAXES APPLICABLES
EBI Environnement inc.	204 781,50 $

CONSIDÉRANT que le rapport émis en date du 17 novembre 2022 par le greffier-trésorier et directeur général de la MRC de D'Autray atteste de la conformité de la soumission;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'accorder le contrat relatif à la collecte et aux transports des matières organiques putrescibles au Groupe EBI Environnement inc. au montant de 204 781,50 $ plus les taxes applicables, représentant un prix unitaire à la porte de 14,85 $ plus les taxes applicables, représentant 2 758 portes;

Que le contrat couvre une période de 36 mois, soit du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025, et ce avec une option de renouvellement pour une durée supplémentaire de 24 mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-12-335

H.10 NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement numéro 951 relatif au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) adopté le 5 août 2019, le conseil doit nommer les membres dudit Comité;

CONSIDÉRANT que le comité est composé de sept (7) membres et qu'un (1) poste est présentement vacant suite au désistement de Madame Diane Vincent dont le mandat se terminait le 24 octobre 2024;

CONSIDÉRANT que, lors d'une publication antérieure d'un avis invitant les citoyens à soumettre leur candidature, monsieur Djamel Sahouane avait manifesté son intérêt à devenir membre du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

De nommer monsieur Djamel Sahouane, résident de la ville de Berthierville, à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme à compter du 6 décembre 2022 et ce, jusqu'à la fin du mandat se terminant le 24 octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-12-336

H.11 PROPRIÉTÉ SISE AU 591-599 RUE DE MONTCALM / DEMANDE D'UN PERMIS DE DÉMOLITION – AVIS D'INTENTION AU MINISTÈRE DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT la demande datée du 5 décembre 2022 visant la démolition de l'immeuble sis au 591-599 rue De Montcalm à Berthierville afin de construire un immeuble à logement;

CONSIDÉRANT le projet de Loi 69 sanctionné le 1er avril 2021 dont l'article 138 stipule que : « Toute municipalité visée au premier ou au troisième alinéa de l'article 137 doit, au moins 90 jours avant la délivrance d'un permis ou d'un certificat d'autorisation relatif à la démolition d'un immeuble construit avant 1940, notifier au ministre de la Culture et des Communications un avis de son intention, accompagné de tout renseignement ou document requis par le ministre »;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par le conseiller Sylvain Destrempes,

ET RÉSOLU :

De notifier au ministère de la Culture et des Communications un avis d'intention de l'émission de permis de démolition pour la propriété sise au 591-599 rue De Montcalm à Berthierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Formules Municipales - No 4614-A-MG-O spécial

No de résolution ou annotation

2022-12-337

H.12 PROGRAMME D'ENTRETIEN MÉCANIQUE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville possède plusieurs bâtiments avec des équipements mécaniques;

CONSIDÉRANT que ces équipements doivent faire l'objet d'inspection et d'entretien;

CONSIDÉRANT les offres de services déposées par le Groupe CII Technologies inc., à savoir :

- Offre numéro 588-ST-01 / 23-24 datée du 22 novembre 2022;
- Offre numéro 870-ST-01/23-23 datée du 22 novembre 2022 relative à l'aréna Joannie Rochette.

CONSIDÉRANT les travaux de mise aux normes de l'aréna projetés au cours de l'année 2023;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

D'octroyer au Groupe CII Technologies inc. le contrat relativement au programme d'entretien pour les appareils de climatisation, chauffage, ventilation, chauffe-eau, déshumidification et évacuateur pour une durée de deux (2) ans débutant le 1er janvier 2023 au coût de 8 400 $ plus les taxes applicables et ce, pour les bâtiments municipaux détaillés à leur offre de services numéro 588-ST-01 / 23-24, datée du 22 novembre 2022.

De mandater le Groupe CII Technologies inc. pour l'exécution à l'aréna Joanie Rochette du programme d'entretien pour les appareils de climatisation, chauffage, ventilation, chauffe-eau, déshumidification et évacuateur pour une période de six mois débutant le 1er janvier 2023 au coût de 900 $ plus les taxes applicables et ce, tel que détaillé à leur offre de services numéro 870-ST-01/23-23, datée du 22 novembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-12-338

H.13 CONTRAT RELATIF AUX PRÉLÈVEMENTS ET AUX ANALYSES DES EAUX, NEIGES USÉES ET LEGIONELLA

CONSIDÉRANT que le contrat conclu avec la compagnie Nordikeau inc. relatif aux prélèvements et aux analyses des eaux, neiges usées et legionella vient à échéance le 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT les offres de services déposées par la compagnie Nordikeau pour la période débutant le 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par le conseiller Sylvain Destrempes,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie Nordikeau inc. le contrat relatif aux prélèvements et aux analyses des eaux, neiges usées et legionella pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, et ce aux prix unitaires décrits à leurs offres de services datées du 3 octobre 2022, à savoir :

- Offre numéro OS-00730 : Prélèvements et analyses de l'eau potable
- Offre numéro OS-00732 : Prélèvements et analyses d'eau de la piscine et pataugeoire
- Offre numéro OS-00733 : Prélèvements et analyses au site de neiges usées

- Offre numéro OS-00734 : Prélèvements et analyses de l'eau de la tour de refroidissement à l'aréna (legionella)

De mandater la firme Nordikeau inc. pour effectuer les prélèvements et les analyses relatifs au suivi réglementaire du cuivre et du plomb de l'eau potable, et ce aux prix unitaires détaillés à leur offre de services numéro OS-00729 datée du 3 octobre 2022.

D'octroyer à la compagnie Nordikeau inc. le contrat relatif aux prélèvements des eaux usées pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, et ce aux prix unitaires décrits à l'offre de services numéro OS-00731 datée du 3 octobre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-12-339

H.14 FILLES D'ISABELLE - CERCLE STE-GENEVIÈVE 699 / DEMANDE DE COMMANDITE

CONSIDÉRANT la demande de commandite datée du 2 novembre 2022 provenant des Filles d'Isabelle - Cercle Ste-Geneviève # 699, organisme à but non lucratif, quant à la tenue d'un brunch qui se tiendra le dimanche 5 février 2023 à l'école secondaire Pierre-De-Lestage;

CONSIDÉRANT que la demande à l'égard de la tenue du brunch des Filles d'Isabelle respecte les objectifs de la politique de dons et commandites aux organismes à but non lucratif en vigueur en date du dépôt de ladite demande;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière au montant de 200 $ aux Filles d'Isabelle / Cercle Ste-Geneviève # 699 pour la tenue du brunch annuel qui se tiendra le dimanche 5 février 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-12-340

H.15 SOCIÉTÉ DE CONSERVATION, D'INTERPRÉTATION ET DE RECHERCHE DE BERTHIER ET SES ÎLES (SCIRBI) / APPUI FINANCIER 2023

CONSIDÉRANT la demande reçue en novembre 2022 de la Société de conservation, d'interprétation et de recherche de Berthier et ses îles (SCIRBI) sollicitant un appui financier;

CONSIDÉRANT que la SCIRBI a été fondée à Berthierville en 1985 afin de gérer, protéger et permettre l'accès gratuit aux sentiers pédestres situés sur l'île de la Commune et l'île du Milieu et ce, tous les jours, été comme hiver;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'autoriser un déboursé de 2 000 $ à titre d'appui financier à la Société de Conservation, d'Interprétation et de Recherche de Berthier et ses îles (SCIRBI) pour l'année 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Formules Municipales - No 4614-A-MG-O spécial

2022-12-341

H.16 ÉCOLE DU CHEMIN DU ROY / DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR ENRICHIR ET MODERNISER LES LIVRES DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier datée du 9 novembre 2022 déposée par l'École du Chemin du Roy ayant pour but de contribuer à enrichir et moderniser les livres de la bibliothèque de l'école;

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville désire participer au projet d'améliorer la bibliothèque de l'école afin d'offrir une plus grande variété de livres aux élèves qui fréquentent cet établissement situé sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Amélie Lebrun,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière au montant de 1 250 $ à l'École du Chemin du Roy permettant l'achat de livres pour la bibliothèque de l'école.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-12-342

H.17 FABRIQUE DE LA PAROISSE DE ST-LAURENT / FÊTES DU 350E – MESSE DE MINUIT

CONSIDÉRANT que la Fabrique de la Paroisse de St-Laurent organise une messe de minuit pour Noël tout en soulignant de façon particulière le 350e anniversaire de la Ville;

CONSIDÉRANT la présentation d'une demande de soutien financier datée du 22 novembre 2022 pour l'organisation de cet événement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'accorder une aide financière au montant de 500 $ à la Fabrique de la Paroisse de St-Laurent pour l'organisation de la messe de minuit de Noël 2022 dans le cadre du 350e anniversaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-12-343

H.18 ARÉNA / BAIL DE LOCATION « LE PRO-SHOP DES SPORTIFS »

CONSIDÉRANT que le renouvellement du bail intervenu entre « Le Pro-Shop des Sportifs » et la Ville de Berthierville pour la location d'un emplacement situé à l'aréna Joannie Rochette a été autorisé par la résolution numéro 2022-10-280;

CONSIDÉRANT que le propriétaire actuel du Pro-Shop des Sportifs, M. Alain De Repentigny, a informé la Ville par courriel le 25 novembre 2022, qu'à partir du 1er février 2023, un nouveau propriétaire opérera ledit commerce;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,
Appuyé par le conseiller Pierre Lahaie,

ET RÉSOLU :

De réviser le bail de location à intervenir entre M. Alain De Repentigny et la Ville de Berthierville pour la session 2022-2023, modifiant la période de location qui se terminera le 31 janvier 2023 ainsi que les frais de location au coût mensuel de 180,63 $ plus les taxes applicables, payable sur une période de cinq (5) mois de location de septembre 2022 à janvier 2023 inclusivement;

D'autoriser le maire et la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, ledit bail de location en faveur de M. Alain De Repentigny, propriétaire actuel du Pro-Shop des Sportifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-12-344 **H.19** **ARÉNA / BAIL DE LOCATION « LE PRO-SHOP DES SPORTIFS » / NOUVEAU PROPRIÉTAIRE**

CONSIDÉRANT le renouvellement du bail intervenu entre M. Alain De Repentigny, propriétaire actuel du Pro-Shop des Sportifs, et la Ville de Berthierville pour la location d'un emplacement situé à l'aréna Joannie Rochette;

CONSIDÉRANT l'avis de M. Jean Bellefontaine daté du 27 novembre 2022 informant la Ville qu'il deviendra le nouveau propriétaire du Pro-Shop des Sportifs à compter du 1er février 2023 et qu'il désire poursuivre la location dudit emplacement à l'aréna;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,
Appuyé par le conseiller Pierre Lahaie,

ET RÉSOLU :

De conclure en faveur de M. Jean Bellefontaine un bail de location pour la fin de la session 2022-2023 pour la période débutant le 1er février 2023 et se terminant le 30 avril 2023.

De fixer les frais de location au coût mensuel de 180,63 $ plus les taxes applicables, payable sur une période de trois (3) mois de location, soit de février à avril 2023 inclusivement.

D'autoriser le maire et la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, ledit bail de location consenti en faveur de M. Jean Bellefontaine, nouveau propriétaire du Pro-Shop des Sportifs à compter du 1er février 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-12-345 **H.20** **POLITIQUE DE DONS ET DE COMMANDITES AUX ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF (OBNL)**

CONSIDÉRANT la politique de dons et de commandites aux organismes à but non lucratif (OBNL) en vigueur depuis le 7 avril 2014 et révisée en novembre 2018;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite mettre à jour ladite politique étant un outil d'aide à la prise de décision lors de demandes de soutien financier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :
De suspendre l'application de la politique de dons et de commandites aux organismes à but non lucratif afin de procéder à une révision des clauses au cours du premier trimestre de l'année 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Formules Municipales - No 4614-A-MG-O spécial

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

5 décembre 2022

I) DÉPÔT DE DOCUMENTS

La directrice générale et greffière procède au dépôt des documents suivants :

- Déclaration des intérêts pécuniaires de M. le maire Dominic Perreault
- Déclaration des intérêts pécuniaires de M. Denis Darveau
- Déclaration des intérêts pécuniaires de M. Jean-François Frenière
- Déclaration des intérêts pécuniaires de M. Pierre Lahaie
- Déclaration des intérêts pécuniaires de M. Sylvain Destrempes
- Déclaration des intérêts pécuniaires de Mme Amélie Lebrun
- Déclaration des intérêts pécuniaires de Mme Isabelle Fontaine

J) RAPPORT DES SERVICES

Aucun rapport à déposer.

K) AVIS DE MOTION

2022-12-346

K.1 AVIS DE MOTION / Règlement sur le Programme de subvention pour la rénovation des façades

Le conseiller Sylvain Destrempes donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption, un règlement sur le Programme de subvention pour la rénovation des façades.

2022-12-347

K.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
Règlement imposant le taux des diverses taxes pour l'année 2023

Le conseiller Pierre Lahaie donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement imposant le taux des diverses taxes pour l'année 2023 dans la Ville de Berthierville.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante. Il a pour but d'imposer une taxe foncière générale sur tous les immeubles imposables ainsi que diverses autres taxes afin de pourvoir aux dépenses prévues au budget de l'année 2023.

Le conseiller Pierre Lahaie dépose le projet de règlement numéro 805-32 intitulé « Règlement imposant le taux des diverses taxes pour l'année 2023 dans la Ville de Berthierville ».

L) ADOPTION DE RÈGLEMENT

L.1 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT 748-223
Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en agrandissant la zone 1-C-09 à même la zone 1-C-13 et en modifiant la grille des usages et normes « dominante résidentielle » applicable à la zone 1-C-09

Explication du deuxième projet de règlement 748-223
La directrice générale et greffière, Madame Sylvie Dubois explique le deuxième projet de règlement 748-223.

Commentaires de la population

Aucun commentaire.

2022-12-348

ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT 748-223
Règlement modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en agrandissant la zone 1-C-09 à même la zone 1-C-13 et en modifiant la grille des usages et normes « dominante résidentielle » applicable à la zone 1-C-09

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité peut faire des règlements de modification touchant un ou plusieurs sujets;

ATTENDU QU'une demande de modification au règlement de zonage a été soumise à la Ville de Berthierville le 15 septembre 2022 visant la construction d'habitations multifamiliales sur le lot 3 450 819;

ATTENDU QUE le lot 3 450 819 est situé dans la zone commerciale 1-C-13 et que l'usage résidentiel n'y est pas autorisé;

ATTENDU QUE la zone adjacente 1-C-09 possède une grille des usages et normes « dominante résidentielle» et que l'usage de type « habitations multifamiliales » est assujetti au règlement #967 sur les usages conditionnels;

ATTENDU QUE la modification vise à inclure le lot 3 450 819 ainsi que le lot adjacent 3 450 818 à même la zone 1-C-09;

ATTENDU QUE la modification vise également à modifier la hauteur maximale en nombre d'étages ainsi que le coefficient d'occupation maximum dans la grille des usages et normes « dominante résidentielle » de la zone 1-C-09;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2022;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 novembre 2022;

ATTENDU QUE, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le projet de règlement a fait l'objet d'une assemblée publique de consultation, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 décembre 2022;

ATTENDU QUE le document ci-dessous identifié demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

D'adopter le deuxième projet de règlement numéro 748-223 modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements en agrandissant la zone 1-C-09 à même la zone 1-C-13 et en modifiant la grille des usages et normes « dominante résidentielle » applicable à la zone 1-C-09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

M) AFFAIRES NOUVELLES

2022-12-349

M.1 MAISON DE LA FAMILLE / DEMANDE DE COMMANDITE

CONSIDÉRANT la demande de commandite datée du 1er décembre 2022 déposée par la Maison de la Famille, organisme à but non lucratif, quant à l'organisation de l'événement « Noël au centre-ville », qui se tiendra le dimanche 11 décembre 2022 au centre-ville;

Formules Municipales - No 4614-A-MG-O spécial

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

5 décembre 2022

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière au montant de 3000 $ à la Maison de la Famille pour l'événement « Noël au centre-ville » qui se tiendra le 11 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

N) PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire Dominic Perreault, assisté des membres du conseil et de la directrice générale et greffière, répond aux questions des citoyens présents à la séance.

2022-12-350

O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

ET RÉSOLU:

De lever la séance à 20 h 31.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Dominic Perreault
Maire

Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière

Je, Dominic Perreault, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Dominic Perreault
Maire